

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

23-58200

Réparation et révision d'un ensemble d'hélices Hamilton-Standard Legacy

1. **Préavis d'adjudication de contrat (PAC)** : Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat de biens, de services ou de construction à un fournisseur prédéterminé, permettant ainsi à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner, en soumettant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne soumet un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences énoncées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution au fournisseur prédésigné.

2. **Définition de l'exigence** : Le Conseil national de recherches du Canada a une exigence unique pour la réparation et la révision d'un ensemble d'hélices Hamilton-Standard Legacy.

3. **Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences minimales essentielles)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences suivantes :

- Doit avoir plus de 15 ans d'expérience dans la réparation et la révision des hélices Hamilton Standard 54H60 Series
-
- Doit avoir l'autorisation de l'Administration de l'aviation civile (AAC) d'effectuer des travaux d'entretien au niveau demandé pour les hélices de la série Hamilton Standard 54H60 qui est acceptable pour Transports Canada.
- Ne doit utiliser que des pièces qui répondent aux normes de navigabilité applicables pour l'installation sur un aéronef immatriculé au Canada.

4. **Le présent marché est assujéti aux accords commerciaux suivants**

Accord de libre-échange Canada-Chili, ALECC, Accord de libre-échange Canada-Pérou, ALECP ; l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'ALECC ; l'Accord de libre-échange Canada-Panama (CAAFCP) ; l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALEC) ; l'Accord de libre-échange Canada-Corée, ALECC ; l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, l'ALEUC ; l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) ; Canada-Union européenne : Accord économique et commercial global AECG ; Accord de continuité commerciale entre le Canada et le Royaume-Uni : Accord de libre-échange entre le Canada et le Royaume-Uni ; Organisation mondiale du commerce - Accord sur les marchés publics OMC-AMP ; Accord de Partenariat transpacifique (PTPGP)

5. **Justification du fournisseur pré-identifié :**

Pacific Propeller International (PPI) est une entreprise unique opérant dans l'industrie aéronautique à l'échelle mondiale, spécialisée dans la réparation et la révision des hélices héritées de la série 54H60. PPI a plus de 70 ans d'expérience dans le travail avec les hélices Hamilton Standard et est un centre de maintenance agréé et n'utilise que des pièces d'origine. Les hélices de la série 54H60 ne sont plus prises en charge par la norme Hamilton OEM.

6. **Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État** : Les exceptions suivantes au Règlement sur les marchés de l'État sont invoquées pour le présent marché en vertu du paragraphe « une seule personne est capable d'exécuter les travaux »).

7. **Exclusions et/ou motifs d'appel d'offres limités** :

10.2.8 L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce # et l'Accord sur le commerce intérieur permettent à l'autorité contractante d'annuler l'obligation de solliciter des soumissions dans les conditions suivantes :

e) Lorsqu'un pouvoir adjudicateur achète un prototype ou un premier bien ou service qui est mis au point à sa demande dans le cadre et pour le compte d'un marché particulier de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement original. À l'origine, la mise au point d'un premier produit peut comprendre une production limitée afin d'intégrer les résultats des essais sur le terrain et de démontrer que le produit convient à la production en quantité selon des normes de qualité acceptables, mais ne comprend pas la production en quantité pour établir la viabilité commerciale ou pour recouvrer les coûts de recherche et développement. Lorsque ces contrats ont été exécutés, l'achat ultérieur de biens ou de services est mis en concurrence, le cas échéant.

8. **Propriété de la propriété intellectuelle**: La propriété de toute propriété intellectuelle de premier plan découlant du contrat proposé sera dévolue à l'entrepreneur.

9. **Durée du contrat proposé**

Les réparations seront terminées d'ici le 29 mars 2024.

10. **Nom et adresse du fournisseur pré-identifié** : Pacific Propeller 5802 South 228th Street Kent, WA 98032-1810

11. **Droit des fournisseurs de soumettre un énoncé des capacités** : Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent soumettre un énoncé des capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé des capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

12. **Date limite de soumission d'un énoncé de capacités** : la date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités sont le 3 janvier 2024 (14 h), heure normale de l'Est. Toutes les demandes de renseignements et l'énoncé des capacités doivent être faits par écrit pour être considérés comme valides.

13. **Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à** :

Carol Cooper
Agente principale de négociation des contrats
902-293-8053
Carol.cooper@nrc-cnrc.gc.ca